



Monsieur Mohamed EL KIHEL
9 Rue HENRI HAMEL
91200 ATHIS MONS

Cette notification doit être conservée sans limitation de durée

Références à rappeler :

BENEFICIAIRE : Mohamed EL KIHEL

Né le : 01/08/1963

RESIDANT A : 91200 ATHIS MONS

DOSSIER N°: 3217807

N° SS : 1 63 08 99 35 05 18 81

N° CAF :

AFFAIRE SUIVIE PAR : MDPH Instruction adultes

EVRY, le 17/07/2018

Décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Monsieur,

A la suite de **votre demande** du **03/04/2018** , la commission réunie le **17/07/2018** vous a **accordé la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** pour la période **du 17/07/2018 au 16/07/2023** .

Complément d'information :

Cette décision découle des éléments présents dans votre dossier..

Vous êtes en activité et rencontrez des difficultés dans l'accomplissement de votre activité professionnelle.

La commission vous invite à prendre contact avec le Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (SAMETH) du département de votre entreprise.

Vous trouverez informations et coordonnées du Sameth sur le site

www.agefiph.fr rubrique professionnel puis maintien dans l'emploi.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

P/le Président



AUCUN DUPLICATA NE SERA DELIVRE

Voies de recours :

1°) **Le recours gracieux** : dans le délai de deux mois maximum à compter de la réception de la présente notification par lettre simple à l'attention du Directeur de la MDPH à l'adresse suivante : **Maison départementale des Personnes Handicapées 93 rue Henri Rochefort, 91000 EVRY**

2°) **Le recours contentieux** : dans le délai de deux mois maximum à compter de la réception de la présente notification par lettre recommandée avec accusé de réception au **Tribunal administratif de Versailles, 56 Av de Saint Cloud, 78011 VERSAILLES** .

MDPHE, 93 rue Henri Rochefort, 91000 EVRY. Tél : 01.60 76 11 00 Ouvert au public de 9h00 à 13h00 puis de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi sauf le jeudi de 9h00 à 16h00 sans interruption Page 1 sur 1